

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2311



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2311 concernant un mandat de vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 avril 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate